



AVIS PUBLIC

APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Avis est par les présentes donné par le soussigné que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Lavolette - Saint-Maurice, donne avis à tous les intéressés qu'elle recevra au bureau du soussigné des soumissions cachetées pour la construction du nouveau garage municipal dans son parc industriel.

Les documents complets d'appel d'offres pourront être obtenus sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO), à compter du 20 février 2020 et ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires à cette fin par la Municipalité.

Seuls sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Les soumissions scellées portant la mention « **Soumission – construction nouveau garage municipal** » seront reçues au bureau du soussigné, 3860 rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, jusqu'au **19 mars 2020 à 11 h 00**. Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **11 h 05**.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur, d'un montant équivalent à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission (excluant les taxes) de celle-ci. Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement, ce cautionnement doit être établi par une compagnie autorisée par l'Autorité des marchés financiers ou le Bureau du surintendant des institutions financières à exercer des activités de cautionnement au Québec ou au Canada.

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 février 2020.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier